

Le ministre du travail promet des formations gratuites pour les chômeurs de longue durée

Le Monde.fr avec AFP | 09.02.2015 à 21h43

Formations gratuites, garanties de loyer et places en crèche pour les demandeurs d'emploi, le ministre du travail, François Rebsamen, a dévoilé, lundi 9 février, une partie des vingt mesures de son plan contre le chômage de longue durée.

« Le risque qu'il faut combattre, c'est le risque d'une exclusion durable difficilement réversible, même en cas de retour de la croissance », a alerté M. Rebsamen en présentant son plan. [A la fin de 2014, en métropole, petite activité comprise, plus de 2,2 millions de chômeurs pointaient au Pôle emploi depuis au moins un an, soit 43 % de l'ensemble des inscrits.](#)

EN VIGUEUR DÈS LE MOIS DE MARS

Pour enrayer le phénomène, le ministre a annoncé la création d'un « droit réel à une formation qualifiante gratuite pour les demandeurs d'emploi » dans le cadre du nouveau compte personnel de formation. Cette mesure entrera en vigueur « à compter de mars 2015 », selon le dossier de presse du plan.

Les formations seront financées par les droits individuels à la formation (DIF) déjà acquis par le demandeur d'emploi, par le fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP) à hauteur de 220 millions d'euros, ainsi que par le Pôle emploi et les conseils régionaux.

Parallèlement, le gouvernement compte lever les freins sociaux à la recherche d'emploi. Premier frein : le logement. La garantie de loyer sera ouverte « aux demandeurs d'emploi entrant dans un emploi », « hors CDI confirmé », a annoncé le ministre du travail. Cette mesure est financée par les contributions des employeurs collectées par l'organisme paritaire Action logement.

GARDE D'ENFANT ET ACCOMPAGNEMENT

Le gouvernement souhaite aussi faciliter la garde d'enfant. L'objectif est de permettre aux demandeurs d'emploi de « faire garder (leurs) enfants le temps d'un entretien d'embauche, d'une visite dans une agence Pôle emploi, d'une formation, voire de sa période d'essai ».

Des discussions vont s'engager entre le gouvernement, le Pôle emploi, la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) et les entreprises de crèche pour « élaborer dans les six mois des solutions concrètes ».

Troisième axe du plan, accompagner les demandeurs d'emploi de très longue durée dans leur reprise d'emploi, pour rassurer les employeurs. François Rebsamen a annoncé un nouveau « suivi dans l'emploi », pour prolonger l'accompagnement du Pôle emploi ou des missions locales jusqu'à la fin de la période d'essai. Il compte également s'appuyer sur les « périodes de mise en situation en milieu professionnel », adoptées en mars 2014, pour confronter les chômeurs aux réalités de

l'entreprise.

Enfin, en termes d'accompagnement, M. Rebsamen a confirmé que le Pôle emploi doublerait le nombre de chômeurs en accompagnement intensif – modalités de suivi adaptées aux personnes les plus éloignées de l'emploi – de deux cent trente mille à quatre cent soixante mille d'ici à 2017.